

Fiche de poste PSYCHOLOGUE EN CMPP

Missions générales

Le psychologue en CMPP :

- Assure l'accueil des enfants et de leur famille
- Reçoit et analyse la demande
- Elabore en équipe un projet thérapeutique adapté aux possibilités de la famille
- Conduit des psychothérapies ou des entretiens cliniques
- Soutient les parents dans leur lien avec l'enfant
- Contribue à la réflexion clinique de l'équipe concernant les prises en charge mais aussi toutes les questions institutionnelles susceptibles d'avoir des effets sur le travail avec les familles

Pour toutes ces missions, il se réfère au Code de Déontologie des Psychologues et à l'annexe XXXII du Code de Santé Publique régissant le fonctionnement des CMPP. Il est soumis aux règles du secret médical. Il participe également à des missions de prévention, en collaboration avec les travailleurs sociaux, dans le respect des fondamentaux de l'Action Sociale de la SNCF et dans le souci de ne pas gêner de futures consultations.

Situation fonctionnelle

Il intervient dans les Centres de Psychologie Familiale de la SNCF, au sein d'OPTIM'SERVICES Action Sociale, spécifiquement dans un CMPP.

Dans un CPF, le travail d'un psychologue est contributif aux activités du pôle Familles pour aider les salariés-parents dans la prise en charge de leurs enfants et à les soutenir dans l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

Son appartenance à un service d'Action sociale d'une Entreprise se singularise :

- par une collaboration renforcée avec ses collègues travailleurs sociaux
- par une attention aux évolutions de l'Entreprise afin de bien contextualiser son activité

Il est rattaché hiérarchiquement au RCPF. Il exerce son activité de clinicien sous la responsabilité du médecin directeur du CMPP.

Le médecin participe aux réunions de service pour un travail de réflexion institutionnelle et de recherche clinique.

Résultats attendus

Le psychologue travaille en pluridisciplinarité avec d'autres acteurs du CMPP et contribue à la prise en charge du bénéficiaire ou à l'orientation vers d'autres services de soin.

Son travail clinique vise la résolution ou l'atténuation des conflits psychiques. Il prend en compte la souffrance de l'enfant. Il aborde avec lui ses symptômes et l'accompagne dans l'élaboration d'une position subjective. Il favorise également un travail sur les liens familiaux et d'éventuels réaménagements.

Il se met en relation avec les établissements scolaires ou spécialisés et participe aux réunions éducatives.

Savoirs théoriques

- MASTER 2 de psychopathologie et psycho clinique ou DESS
- Formation psychanalytique
- Expérience et pratique des psychothérapies de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte

Savoir faire

Le psychologue est maître des outils qu'il utilise dans les séances :

- Entretien Clinique enfant, adolescent et adulte
- Bilan psychologique
- Psychothérapies d'enfants et d'adolescents
- Technique de médiation par le jeu, le dessin ou autres

Par ailleurs :

- Il collabore en interne avec les différents professionnels du CMPP
- Il participe aux réunions d'équipe et aux synthèses
- Il peut proposer d'autres interventions en complémentarité à son action thérapeutique
- Il rédige, argumente et transmet les écrits de bilan et de suivi
- Il maîtrise les outils informatiques nécessaires à l'activité de l'établissement
- Il participe à des actions de prévention ou de communication avec d'autres acteurs du champ sanitaire et social

Savoir être

- Confidentialité
- Neutralité bienveillante
- Probité, responsabilité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Esprit d'équipe, partage et élaboration